


Les *Échos* de Poznan

Conférence des Nations Unies sur le changement climatique, 1-12 décembre 2008

Vendredi 5 décembre 2008

Convergences ou divergences?

Début de "réunionite" aigüe

Suivre l'ensemble des négociations à Poznan est un véritable défi, en particulier pour les pays en développement aux délégations sont souvent réduites. Après deux jours d'introduction dans les différentes instances de la Convention et du Protocole¹, les négociations sont lancées et les choses "sérieuses" commencent.

Près d'une quinzaine de groupes de contact (en anglais uniquement) ont été mis en place. Ils visent à négocier des projets de décision sur des dispositions particulières de la Convention ou du Protocole. Compte tenu des blocages entre les Parties, sur certains sujets ces groupes se sont transformés en consultations informelles. C'est le cas notamment du mécanisme financier.

Au-delà de ces groupes de contacts, les Parties continuent à échanger leurs approches dans le cadre des Groupes de travail sur l'action concertée à long terme (GT – ACL) et sur le Protocole de Kyoto (GT – PK). Même s'il ne s'agit pas de négocier, ces ateliers éclairent sur les positions des Parties. Et déjà des divergences apparaissent qui laissent augurer des nuits blanches pour bons nombres de négociateurs, notamment sur les questions d'atténuation! Des terrains d'entente demeurent toutefois possibles sur un certain nombre de points, tels que sur les types de mesures d'adaptation à valoriser dans le cadre du futur accord sur le climat.

Gestion des risques et assurance climatique

Compte tenu de ses liens étroits avec le développement, la notion « d'adaptation » est délicate à circonscrire. L'atelier organisé le 4 décembre dans le cadre du GT – ACL sur les stratégies de réduction et de gestion des risques, y compris les mécanismes d'assurance, visait à éclairer les participants sur les types de mesures concrètes pouvant être prises au titre de l'adaptation. Retour sur des discussions plutôt consensuelles...

Ne pas réinventer la roue!

Pour les pays qui se sont exprimés lors de l'atelier il existe un consensus sur le fait que réduction des risques et adaptation doivent aller de pair. Dès lors, il est essentiel de s'appuyer sur les expériences qui existent en matière de réduction et de gestion des risques naturels : méthodologies d'évaluation des risques et des vulnérabilités; systèmes d'alerte précoce, etc.

Par ailleurs, pour les PMA, l'assistance sur la réduction des risques demeure trop souvent une approche ex-post, avec des secours d'urgence à la hauteur de l'exposition médiatique. Plusieurs pays ont donc répété qu'il faut agir en amont et ne pas seulement réparer les dégâts.

S'assurer contre le changement climatique est-ce possible?

En matière de gestion des risques, des systèmes de transfert de risques tels que les assurances peuvent être nécessaires.

Or, dans les pays en développement, en particulier les PMA et les petits Etats insulaires qui sont les plus vulnérables face aux aléas climatiques

¹ Conférence des Parties à la Convention, Réunion des Parties au Protocole, organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques (SUBSTA), organe subsidiaire chargé de la mise en œuvre (SBI), groupe de travail sur l'action concertée de long terme et groupe de travail sur le Protocole de Kyoto.

(cyclones, inondations, sécheresse, etc), ces risques ne sont pas assurables dans la plupart des cas.

Pourtant selon l'Initiative de Munich sur le changement climatique (MICC), plusieurs mécanismes d'assurance sont disponibles selon le niveau (micro, meso ou régional) et le type de risques.

Même si l'assurance contre les aléas climatiques ne peut être la seule et unique solution, elle suscite de la curiosité au sein des pays en développement. Ainsi, pour le Bangladesh (groupe des PMA), la micro-assurance pourrait permettre de répondre aux besoins des plus vulnérables, via par exemple la mise en place d'assurances récoltes pour les petits agriculteurs.

Besoins et propositions pour le futur accord sur le climat

A l'issue de cet atelier, il apparaît aussi clairement que de nombreuses barrières doivent être surmontées pour renforcer les capacités d'adaptation des pays en développement, notamment : l'absence d'équipements modernes pour la collecte et le suivi des données météorologiques (systèmes d'alerte précoce), la mauvaise qualité des infrastructures ou encore la faiblesse des cadres institutionnels et politiques en matière de réduction des risques.

En conséquence, le cadre sur l'adaptation qui sera précisé dans l'accord sur le climat après 2012 devra mettre l'accent sur les points suivants :

- Favoriser la participation de tous les acteurs, en particulier les populations les plus exposées;
- Promouvoir la coopération Sud-Sud;
- Faciliter l'intégration de l'adaptation et de la réduction des risques dans la planification;
- Permettre une plus grande diffusion des technologies d'adaptation, sur la base de l'expérience en matière de réduction des risques;
- Renforcer les synergies entre la Convention et le Cadre d'action de Hyogo sur la prévention des catastrophes naturelles.

Les pays de l'AOSIS militent pour la mise en place d'un mécanisme multi-facettes articulé autour de trois composantes : Assurance, Compensation et réparation et Gestion des risques. Ce mécanisme sous l'égide de la Convention pourrait être financé

par les pays les développés et par des partenariats public-privé.

Réduction des émissions : seulement une histoire de coûts?

Dans le cadre de l'atelier sur le Protocole de Kyoto, quelques pays de l'annexe 1² se sont livrés à un nouvel exercice de style celui de présenter les potentiels de réduction des émissions.

Vers un réchauffement de + 6°C?

En guise d'introduction, une experte de l'Agence internationale sur l'énergie (AIE) a présenté des scénarios possibles en matière d'atténuation. Si la tendance actuelle se poursuit sans nouvelles politiques (scénario de référence) et avec une hausse de la demande en énergie de 45% (d'ici 2030), on atteindrait un niveau d'émission de 750 ppm, soit une élévation de 6°C de la température. Un scénario insoutenable pour la planète. Pour éviter ce scénario, la "décarbonisation" des économies de tous les pays est indispensable. Et des investissements dans l'efficacité énergétique permettraient notamment des réductions d'émissions substantielles à moindre coûts.

Réduction des émissions : où sont les ambitions?

Or, à l'exception de l'Union européenne, les pays développés ont été peu prolixes sur leurs objectifs de réduction et les moyens pour y parvenir. Ils se sont focalisés sur d'autres questions telles que les coûts de l'atténuation (Canada et Nouvelle-Zélande) et les critères permettant la comparabilité des efforts entre les pays (Japon).

A propos de coûts, l'Arabie Saoudite s'est inquiétée des conséquences que pourraient entraîner des réductions drastiques d'émissions sur son économie pétrolière, demandant à demi-mots une compensation pour ces effets indirects.

Mais le choix de l'action doit-il se limiter à une évaluation des coûts ? Certainement non ! Comme l'a souligné l'experte de l'AIE, il est également nécessaire de prendre en compte les avantages économiques induits par l'atténuation en termes de santé publique, d'emplois, etc.

² Il s'agit des pays développés ayant des engagements de réduction des émissions dans le cadre du Protocole, entre 2008 et 2012.